

REGLEMENT DU RUN AND BIKE DE MALREVERS

Article 1

L'inscription au Run and Bike de MALREVERS du 22 mars 2009 est autorisée aux hommes et femmes nés en 1993 et avant, avec obligation pour les mineur(e)s de présenter une autorisation parentale. Les inscriptions sont limitées à 60 équipes composées chacune d'une personne désignée avant le départ de l'épreuve « coureur à pied » et d'un partenaire désigné « VÉTÉTiste ».
L'épreuve « découverte » est ouverte aux benjamins (1996/1997) et minimes (1994/1995).

Article 2

Les équipes peuvent être composées de 2 hommes, de 2 femmes, ou associer un homme et une femme composant ainsi un équipage « mixte ». A l'issue de l'épreuve, plusieurs classements sont établis : général toutes catégories d'âges confondues, puis selon les catégories d'âges parmi les équipages masculins, féminins et mixtes : jeunes, seniors et vétérans.
L'appartenance à une catégorie d'âge est déterminée en fonction de l'âge que les intéressés atteignent entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009 : jeunes nés de 1987 à 1993, seniors nés de 1970 à 1986, et vétérans nés en 1969 ou avant. Les équipages composés de coéquipiers appartenant à des catégories d'âges différentes sont classés en fonction de l'année de naissance moyenne du binôme.

Pour l'épreuve « découverte » les membres d'une équipe doivent appartenir à la même catégorie

Article 3

Les modalités d'inscription et de participation au Run and Bike de MALREVERS, respectent la loi relative à la protection de la santé des sportifs.

Les licenciés en Triathlon, en Cyclisme ou en Athlétisme (FFTRI, FFA ou FFC ou UFOLEP), doivent noter impérativement le nom du club, de la fédération et leur numéro de licence en cours de validité sur le bulletin d'inscription.

Les athlètes non licenciés doivent obligatoirement joindre au bulletin d'inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds et du VTT en compétition datant de moins de 1 an.

Les licences et certificats médicaux seront à présenter le jour de l'épreuve.

Article 4

La compétition « adulte » se déroule de la manière suivante :

- les coureurs à pied partent en même temps sur une boucle de 2km environs
- au passage des coureurs sur la ligne de départ/arrivée, les équipes se recomposent et les deux concurrents partent ensemble sur un parcours de 15 km avec possibilité d'être à tour de rôle soit VÉTÉTiste soit coureur.
- le parcours se compose de la sorte : une petite boucle suivie de trois grandes boucles

La compétition « découverte » se déroule de la manière suivante pour les minimes :

- les coureurs à pied partent en même temps sur une boucle de 500m environs
- au passage de relais sur la ligne de départ/arrivée, les VÉTÉTistes partent sur la même boucle,
- enfin les deux équipiers partent réaliser ensemble une boucle de 2 km

pour les benjamins :

- les équipiers partent ensemble pour réaliser une boucle de 2 km.

Article 5

Le Run and Bike est une épreuve de relais libre entre les 2 athlètes s'échangeant à leur guise un seul VTT, obligatoirement transmis de la main à la main, avec la double interdiction de monter à deux sur le VTT ou de déposer le VTT par terre.

Pendant cette épreuve commune, les coureurs à pied devront impérativement rester sur le côté droit du parcours afin de faciliter le dépassement des VÉTÉTistes., et les 2 équipiers devront obligatoirement franchir ensemble les 200m précédant la ligne d'arrivée (une zone de regroupement sera mise en place et seules les équipes reconstituées pourront à la fin de la troisième grande boucle aller vers l'arrivée).

Pour l'épreuve « découverte » les équipiers devront dans la mesure du possible rester ensemble.

Article 6

Les autres types de vélos que les VTT (VTC, route, BMX, etc.) ne sont pas admis sur les épreuves. Aucune aide extérieure et aucun accompagnement ne sont autorisés lors de l'épreuve. L'organisation se réserve le droit d'empêcher le départ d'un équipage en cas d'utilisation d'un VTT susceptible d'entamer l'intégrité physique de leur utilisateur ou d'autres concurrents (freins défectueux, cadre fragilisé, embouts de cadre dangereux, etc.).

Article 7

Le port d'un casque à coque rigide, jugulaire attachée, est obligatoire pour le VÉTÉTiste. Il est donc recommandé au coureur à pied d'être lui-même équipé d'un casque à coque rigide pour faciliter son éventuel passage, même bref, sur le VTT.

Article 8

L'accueil des participants adultes sera effectif à partir de 8h30.

Chaque équipage disposera de 2 dossards à accrocher devant chaque équipier (se munir de 8 épingles à nourrice par équipage)

Les inscriptions le jour de l'épreuve (sous réserve des places disponibles) seront closes à 9h30.

A 9h45, tous les concurrents devront obligatoirement assister au briefing donnant toutes les consignes de course, réalisé devant le podium.

Le départ de la course est fixé à 10h00.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de décaler ces horaires.

L'accueil des participants benjamins et minimes se fera à partir de 13h00.

Le départ de la course est fixé à 14h00.

Article 9

L'organisation est habilitée à sanctionner toute équipe ne respectant pas le règlement du Run and Bike de MALREVERS.

Un comportement sportif et fair-play est attendu de chacun des concurrents.

Article 10

L'organisation s'engage au minimum à fournir aux équipages participant : un sac contenant 2 dossards et 2 récompenses symboliques de l'épreuve.

En outre, l'organisation s'engage à récompenser par un trophée les premières équipes des catégories suivantes : classement général toutes catégories confondues, puis jeunes, seniors et vétérans en distinguant entre les équipages masculins, féminins et mixtes.

Article 11

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'insuffisance physique, de vol, de dégradation ou de perte de matériels, avant, pendant ou après la course.

Article 12

Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure, de modifier ou d'annuler l'épreuve. Dans ce dernier cas, les frais d'engagement seront remboursés aux concurrents inscrits, hormis des frais fixes de traitement des dossiers d'inscription de 4€ par équipage.

Les droits d'inscription restent intégralement acquis en cas de désistement des participants.

Article 13

Les participants autorisent expressément les organisateurs du Run and Bike à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la course et aux cérémonies du Run and Bike de MALREVERS, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 14

La participation au Run and Bike de MALREVERS implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

INSCRIPTION AU RUN AND BIKE DE MALREVERS DU 22 MARS 2009

MODALITES ET DROITS D'INSCRIPTION

Renseignements : CURBILIE THIERRY : 04.71.08.52.84.

Coûts d'inscription :

- 18 euros par équipe, pour toute inscription complète reçue avant le 20 mars 2009,
- 22 euros par équipe, pour toute inscription au-delà de cette date (sous réserve des disponibilités ou des désistements).
- 8 euros par équipe « découverte »

Règlement : par chèque à l'ordre de APAM.

Dossier complet à retourner par correspondance à :

**CURBILIE THIERRY
RUN AND BIKE de MALREVERS
MERCOEUR
43800 MALREVERS**

Bien noter vos coordonnées téléphoniques, et joindre obligatoirement toutes les attestations nécessaires (copies de licences, certificat médical, etc.). Toute inscription incomplète ne pourra pas être prise en compte, ou fera l'objet d'une majoration tarifaire le jour de l'épreuve si impossibilité de reprendre contact facilement avec l'engagé).

BULLETIN D'INSCRIPTION (merci d'écrire lisiblement en MAJUSCULES)

Course « adultes »

Course « découverte »

NOM DE L'EQUIPE :

EQUIPIER VTT :

- NOM
- PRENOM
- ADRESSE
- CODE POSTAL
- VILLE
- ADRESSE MAIL.....
- Date de naissance :
- SEXE : M F

- SI Licencié :
FFTRI FFC UFOLEP VTT
(envoyer obligatoirement 1 photocopie de la licence 2009)

- SI NON licencié :

Je joins la copie certifiée conforme d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT et de la course à pieds en compétition datant de moins de 1 an, et je déclare me soumettre au règlement de l'épreuve.

Signature :

Pour les mineur(e)s :

Je soussigné
Autorise mon fils ou ma fille
à participer au Run and Bike de MALREVERS le 22 MARS 2009 et déclare accepter le règlement de l'épreuve.

Signature des parents :

EQUIPIER COUREUR A PIEDS :

- NOM
- PRENOM
- ADRESSE
- CODE POSTAL
- VILLE
- ADRESSE MAIL.....
- Date de naissance :
- SEXE : M F

- SI Licencié :
FFTRI FFA UFOLEP ATHLE
(envoyer obligatoirement 1 photocopie de la licence 2009)

- SI NON licencié :

Je joins la copie certifiée conforme d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT et de la course à pieds en compétition datant de moins de 1 an, et je déclare me soumettre au règlement de l'épreuve.

Signature :

Pour les mineur(e)s :

Je soussigné
Autorise mon fils ou ma fille
à participer au Run and Bike de MALREVERS le 22 MARS 2009 et déclare accepter le règlement de l'épreuve.

Signature des parents :

- Accueil et restauration sur place à partir de 8h30,
- Parkings véhicules sur les lieux de stationnement dans la commune,
- Fermeture des inscriptions sur place à 9h30 pour la course « adulte »,
- Briefing à 9h45 (Parc à vélos – présence obligatoire) et DEPART à 10h00,
- Remise des prix et tirage au sort de lots à partir de 11h45
- Fermeture des inscriptions découverte à 13h30 et DEPART à 14h00
-

RESPECTEZ L'ESPRIT DU RUN AND BIKE DE MALREVERS ET DE L'ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DE MALREVERS :
CONVIVIALITE – SPORTIVITE – SECURITE – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

INSCRIPTION AU RUN AND BIKE DE MALREVERS DU 22 MARS 2009
MODALITES ET DROITS D'INSCRIPTION
course enfant

Renseignements : curbilieandco@aol.com, ou **CURBILIE thierry** au 04.71.08.52.84.,

Coûts d'inscription :

Gratuit pour les enfants de l'école de MALREVERS
2 euros pour tous les autres

Règlement : par chèque à l'ordre de **A.P.A.M.**
Dossier complet à retourner par correspondance

CURBILIE THIERRY
RUN AND BIKE DE MALREVERS
MERCOEUR
43800 MALREVERS

Inscription sur place possible

Bien noter vos coordonnées téléphoniques, afin de permettre à l'organisation de pouvoir vous contacter en cas de nécessité.

BULLETIN D'INSCRIPTION (merci d'écrire lisiblement en MAJUSCULES)

NOM

PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

TELEPHONE.....

ADRESSE MAIL.....

Date de naissance :

SEXE : M F

SI Licencié :

FFTRI FFC UFOLEP FFA AUTRE

Je soussigné

Autorise mon fils ou ma fille

à participer au Run and Bike de MALREVERS du

22 MARS 2009 et déclare avoir pris

connaissance et accepter le règlement de

l'épreuve.

Signature des parents :

Accueil et restauration sur place
Parkings véhicules sur les lieux de stationnement de la commune
Fermeture des inscriptions enfant à 14h30 et DEPART à 15h00

RESPECTEZ L'ESPRIT DU RUN AND BIKE de MALREVERS :
CONVIVIALITE – SPORTIVITE – SECURITE – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT